

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2023

N° de délibération : 33/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 18 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 4 VOTANTS : 8
DATE DE LA CONVOCATION	18/12/2023
VOTE	POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Claude BALAND, Christophe FRAGNY, Guy GRAFEUILLE et Eric GUYOT

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Claude BALAND
Françoise CROTTET-FIGEAT a donné pouvoir à Eric GUYOT
François GAUTHERON a donné pouvoir à Guy GRAFEUILLE
Sylvie THOMAS a donné pouvoir à Christophe FRAGNY

Monsieur Guy GRAFEUILLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative du budget n°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La décision modificative n°2 du budget doit traduire budgétairement :

- Le versement de l'acompte en investissement sur le projet de cuisine mobile, ainsi que l'acquisition de matériel ;
- L'ajustement des recettes et dépenses au regard de la réalisation des projets et des versements de subvention.

Le budget du Pays doit donc être modifié comme suit (*cf détails en annexe*) :

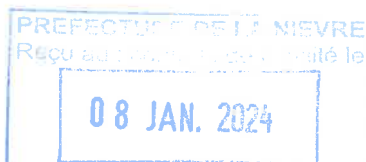
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2023 + DM1	DM2	BP 2023 + DM
011	Charges à caractère général	834 172,96 €	-416 949,41€	417 223,55 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	443 686 €	-	443 686 €
65	Autres charges de gestion courante	6 300 €	-	6 300 €
023	Virement à la section d'investissement	1 000 €	+70 000 €	71 000 €
042	Dotations aux amortissements	1 800 €	-	1 800 €
	Total dépenses de fonctionnement	1 286 958,96 €	-346 949,41 €	940 009,55 €
Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2023 + DM1	DM2	BP 2023 + DM
74	Dotations et participations	1 016 418,48 €	-346 949,41 €	671 269,07 €
74718	Etat	212 380,66 €	-88 820 €	123 560,66 €
7472	Région	116 330,57 €	-59 788,85 €	56 541,72 €
7473	Département	196 726 €	-66 600 €	130 126 €
74751	Groupement de collectivités	203 371 €	-	203 371 €
74773	Fonds européens (FEADER)	278 360,25 €	-131 740,56 €	146 619,69 €
7478	Autres organismes	11 050 €	-	11 050 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	268 740,48 €	-	268 740,48 €
	Total recettes de fonctionnement	1 286 958,96 €	-346 949,41 €	940 009,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap/art	Dépenses d'investissement	BP 2023 + DM1	DM2	BP 2023 + DM
21	Immobilisation corporelles	2 800 €	+ 70 000 €	72 800 €
	Total dépenses d'investissement	2 800 €	+ 70 000 €	72 800 €
Chap/art	Recettes d'investissement	BP 2023 + DM1	DM2	BP 2023 + DM
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 €	+ 70 000€	71 000 €
040	Amortissements des immobilisations	1 800 €	-	1 800 €
	Total recettes d'investissement	2 800 €	+ 70 000 €	72 800 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve la décision modificative du budget n°2.

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2023

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 4
 Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8
 Contre : 0
 Abstentions : 0




Date de convocation : 18/12/2023

Présenté par (1), le Président
 A. le Vannes-Vaugelles, le 22/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A. le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AMELAINE BENEDICTE suppléante	
AUCOUTURIER FREDERIC titulaire	
AUFEVRE ADRIEN titulaire	
BALAND CLAUDE titulaire	Baland.
BARRIERE MICHEL titulaire	
BARSSE HERVE titulaire	
BEAUVAIS THIERRY suppléant	
BERGER FABRICE titulaire	
BILLARD PIERRE titulaire	
BONDEUX PATRICK titulaire	
BONNICEL ISABELLE titulaire	
BOUILLON SANDRA titulaire	
BOUJLILAT HICHAM titulaire	
CAILLOT DANIEL suppléant	
CANTREL SYLVIE titulaire	
CHÂTEAU JEAN-PIERRE suppléant	
CLEAU JEAN-LUC suppléant	
COINTAT SYLVAIN titulaire	pour à Claude BALAND
COLAS DAVID titulaire	
CONCILE PIERRETTE suppléante	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

CORDIER PHILIPPE titulaire	
CROTTET-FIGEAT FRANCOISE titulaire	Pouvoir à Eric GUYOT
DE JESUS MANUEL titulaire	
DESSAUNY PASCAL suppléant	
DIOT FRANÇOIS titulaire	
DUPART-MUZERELLE SYLVIE suppléante	
FAVERIAL SYLVIE titulaire	
FOREST JEAN-YVES suppléant	
FRAGNY CHRISTOPHE titulaire	
GAUTHERON FRANCOIS titulaire	Pouvoir de Guy GRAFEUILLE
GERBE ROSE-MARIE titulaire	
GILLONNIER DANIEL titulaire	
GRAFEUILLE GUY titulaire	
GUTIERREZ JEAN-LOUIS titulaire	
GUYOT JUSTINE titulaire	
GUYOT ÉRIC titulaire	
HERTELOUP ALAIN suppléant	
HERVET FRANÇOISE titulaire	
JACQUET GILLES titulaire	
JOUHANNEAU JULIEN titulaire	
KNOPP PASCAL suppléant	
KOZMIN ISABELLE titulaire	
LAPERTOT LUCIENNE suppléante	
LE VAN RAYMOND titulaire	
LECHER LIONEL suppléant	
LOCTIN EMMANUEL titulaire	
LURIER MARIE-France suppléante	
MALETRAS MAURICE suppléant	
MALUS JEROME suppléant	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

MARTIN HELENE suppléante	
MARTIN LOUIS-FRANCOIS suppléant	
MAUJONNET Robert titulaire	
MAURIN DOMINIQUE titulaire	
MENETRIER GILLES suppléant	
MERCIER JACQUES titulaire	
MONET MICHEL titulaire	
MORINI CELINE titulaire	
PASQUET REMY titulaire	
PLISSON ALEXIS titulaire	
POMMIER LAURENT titulaire	
RAPEAU PATRICK suppléant	
RAVET YVES titulaire	
ROLLIN PHILIPPE suppléant	
ROY REGINE titulaire	
SANGARE MAHAMADOU suppléant	
SAOULI SOPHIAN suppléant	
SCHOLLER JACKY suppléant	
SICOT OLIVIER titulaire	
SIMONNET PASCALE suppléante	
THOMAS SYLVIE titulaire	Pouvoir à Christophe FRAGNY
THURIOT DENIS titulaire	
TREFOUEL MARIE-HELENE suppléante	
VALÈS HENRI titulaire	
VINGDIOLET MARIE-CHRISTINE titulaire	
WOZNIAK ANNE titulaire	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.